

Pétition pour la sauvegarde d'un secteur forestier abritant une des rares forêts centenaires de notre région



Nous avons appris récemment¹ qu'une compagnie forestière se préparait à faire effectuer des coupes dans un secteur de forêt mélangée au riche écosystème, où l'on retrouve entre autres une centaine de bouleaux jaunes centenaires (l'arbre emblématique du Québec), épargnés jusqu'ici par les feux, les épidémies et la main de l'homme (armée d'une *chain saw*). Nous demandons que cette compagnie renonce à effectuer des coupes dans ce secteur. Pourquoi ?

- Parce que nous voulons protéger et respecter l'intégrité de cette forêt ainsi que les secteurs qui l'entourent.
- Parce que quand on nous dit : « On va couper mais on va vous laisser les gros arbres », c'est comme si on nous affirmait : « On ne va pas tuer ta mère, on va juste lui couper les deux bras. »
- Parce que dans cette belle forêt cohabitent entre autres des orignaux, des chevreuils, des castors, des pékans, des écureuils noirs et roux, des faucons pèlerins, des grands pics et des huarts, que les truites y fraient, que les orignaux y ont une aire de reproduction, que champignons, fougères, orchidées, fleurs sauvages et petits arbres fruitiers abondent dans son sous-bois, parce que toute cette vie, cette beauté mérite qu'on la protège.
- Parce que ce secteur fait partie des 18 % de forêt mélangée qu'on retrouve dans l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.²
- Parce qu'au Sommet de Rio, en 1992, le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 12 % de son – notre ! – territoire, chiffre qu'il a ensuite réduit à 8 % devant être protégé avant 2005, alors qu'ailleurs au Canada la moyenne de territoire protégé est de 10 % et que seulement 1,7 % du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean possède le statut d'aire protégée³.
- Parce que pour assurer la sauvegarde de la biodiversité, il faudrait protéger 25 % des territoires forestiers.

¹ Les annonces à ce sujet dans les journaux locaux nous ont malheureusement échappé, comme à la majorité des gens concernés, qui ne sont pas rejoints directement et qui ne lisent pas toujours ce type d'annonces souvent noyées au milieu de publicités. Le processus de consultation publique serait à revoir afin de bonifier son efficacité.

² Daniel Filion, ing.f., *Portrait et état de situation des forêts de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et leur gestion*, document présenté dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, mai 2004.

³ Site Internet du Conseil régional de l'environnement et du développement durable Saguenay – Lac-Saint-Jean. D'après le ministère de l'Environnement, ce ne serait en fait que 1,2 %.

- Parce que les 1^{er} et 2 septembre derniers, à la table ronde de la Commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise, il est ressorti que seulement 15 % de la forêt du Québec est intacte à ce jour et que d'ici une quinzaine d'années, les compagnies forestières seront en rupture de stock.
- Parce que privilégier des essences lucratives pour l'industrie forestière au détriment des autres, c'est de l'eugénisme forestier (comme si on voulait que le Québec soit uniquement peuplé d'individus aux yeux et aux cheveux bruns).
- Parce que la forêt que nous voulons protéger est située aux portes de grands centres urbains, donc accessible à tous.
- Parce que de nombreux utilisateurs pratiquent leurs sports et leurs activités récréatives dans ce secteur.
- Parce qu'un nombre sans cesse croissant de citoyens s'inquiète de la rapidité à laquelle disparaissent les forêts qui les environnent.
- Parce que pour nous cette forêt est un bien collectif infiniment plus enrichissant à tous points de vue qu'une pile de 2 x 4 ou que quelques cordes de bois de chauffage.

Cela étant dit, nous sommes conscients des difficultés économiques que rencontrent les régions, dont la nôtre, où les activités forestières constituent le gagne-pain d'un grand nombre de travailleurs. Nous sommes également conscients que le pillage des forêts ne laisse que peu de retombées économiques dans les régions, l'essentiel des profits réalisés par les compagnies forestières allant enrichir les gros actionnaires étrangers. Nous savons également que le nombre d'emplois dans le secteur forestier ne va pas en s'accroissant, au contraire, la main-d'œuvre étant remplacée par de la machinerie lourde qui laisse des cicatrices où plus rien ne pousse. Même chose dans les usines où l'informatisation est de plus en plus présente. À la vitesse où se vident les forêts, d'ici 15 ou 20 ans tous les travailleurs forestiers devront se recycler si les compagnies s'entêtent à ne pas modifier leur façon de faire, et s'il ne reste plus de forêts naturelles, elles seront dans l'impossibilité d'obtenir quelque certification que ce soit et verront ainsi leur bassin de clientèle fondre comme neige au soleil.

Nous avons rencontré divers intervenants dans ce dossier, entre autres : des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles, l'ingénieur forestier en charge des plans de coupes, le propriétaire de la scierie pour laquelle les coupes doivent être effectuées et leur avons demandé de retarder leurs opérations jusqu'à ce que le ministère de l'Environnement ait étudié notre demande. Ils ont refusé et nous ont proposé de modifier le type de coupe prévu afin de faire le moins de dégât possible. Dernière offre, sinon c'est la CPR (coupe à blanc). Nous avons jusqu'au 30 septembre pour nous décider.

Nous refusons d'avoir à voyager loin de chez nous pour montrer à nos enfants et à nos petits-enfants des forêts naturelles et centenaires.

Pour toutes ces raisons, nous soumettons la candidature du secteur bordé au nord par la municipalité de Laterrière et le Lac Kénogami, au sud et à l'ouest par la rivière Cyriac, à l'est par la route 175 pour qu'il reçoive le statut d'aire protégée. Nous demandons un moratoire sur toute activité forestière sur ce territoire jusqu'à la conclusion de l'analyse de notre dossier par le ministère de l'Environnement.

Louise Gravel (*membre de l'Action boréale en Abitibi-Témiscamingue, Saint-Honoré-de-Chicoutimi*)

Marc Grenon (*propriétaire d'un bail à long terme dans cette forêt et résidant de Ville-de-la-Baie*)

Bruno Villeneuve (*résidant à plein temps dans cette forêt*)

SIGNATURE

NOM (en lettres moulées)

VILLE

| | | |
|-----|--|--|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| 5. | | |
| 6. | | |
| 7. | | |
| 8. | | |
| 9. | | |
| 10. | | |
| 11. | | |
| 12. | | |
| 13. | | |
| 14. | | |
| 15. | | |
| 16. | | |
| 17. | | |
| 18. | | |
| 19. | | |
| 20. | | |
| 21. | | |
| 22. | | |
| 23. | | |
| 24. | | |
| 25. | | |